



Octobre 2025

RADENAC INFOS



Mairie de Radenac

Téléphone : 02.97.22.43.19 – mairie@radenac.bzh – Site internet : radenac.bzh

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15 et du samedi de 9h à 12h



La cyclo Jean Robic

Compte tenu de la période de réserve aux élections municipales à venir, il n'y aura pas de mot du maire.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Vive Radenac !

Bernard LE BRETON



La visite du Sénat avec les enfants de l'école Saint Louis



Repas intergénérationnel avec les enfants de l'école

SOMMAIRE

Conseils municipaux	Pages 2 à 18
État civil	Pages 18 à 19
Urbanisme	Page 19
Informations communales	Pages 20 à 21
Pontivy Communauté	Pages 22 à 23
Associations	Pages 23 à 25

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 19 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 9

M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme VÉRA Aurélie Mme MILETTO Michèle, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ : 1

M. GUILLARD André donne son pouvoir à M. ALLAIN Philippe

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : 3

M. PIRIO Philippe, Mme GUÉGAN Manon, Mme NOGUES Christelle.

Mme LE GARREC Julie a été désignée secrétaire de séance.

QUORUM : atteint (7)

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal du 27 mars 2025.

Monsieur Stéphane LE CALLONNEC demande que les PV de séances soit transmis plus rapidement après la séance de conseil pour le secrétaire.

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est déclarée ouverte.

////////////////////////////////////

2025/32 : Convention SCSI – Avenant n°4.

Vu la délibération n°2019/09/06 du 09 septembre 2016 portant adhésion de la commune au service commun ;

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'avenant n° 4 à la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information entre Pontivy Communauté et la commune de Radenac et apporte toutes les précisions nécessaires.

Il précise que l'avenant porte sur une nouvelle tarification issue des coûts calculés pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

.....
/

		2023	2024	2025
--	--	------	------	------

Artères aériennes :	64.87€ du kilomètre par 35,893k =	2 246,76€	2 310,07€	2 328.38€
Artères sous-sol :	48.65€ du kilomètre par 7,60 km =	356,11€	366,85€	369.74€
Emprise au sol :	32.44€ du mètre carré par 2.50m² =	75,25€	80,45€	81.1€
Soit un total de		2 681,12€	2 757,37€	2 779.22€

2025/38 : Recomposition du conseil communautaire pour le mandat 2026-2032.

Préalablement au renouvellement des conseils municipaux et conseil communautaire en 2026, il reviendra aux préfets du Morbihan et des Côtes d'Armor d'arrêter le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires, au plus tard le 31 octobre 2025.

Deux modalités sont prévues pour fixer le nombre et la répartition des sièges, prenant pour référence obligatoire la population municipale :

- **Soit la composition du conseil qui résulte d'un accord valide des communes membres. Une validation par délibération des conseils municipaux doit intervenir au plus tard le 31 août 2025.**
Cet accord doit être approuvé par les 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant plus des 2/3 de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.
- **Soit la composition du conseil qui résulte de l'application du « droit commun » : 46 sièges pour Pontivy Communauté.**

Pour rappel, le conseil communautaire actuel, issu d'un accord local en 2019, est composé comme suit :

Communes	Nombre de siège(s)
----------	--------------------

Saint-Gérard-Croixanvec 3

Pour le prochain mandat 2026-2032, il est proposé au conseil municipal de conclure un accord local fixant à 55 le nombre de sièges du conseil communautaire répartis de la manière suivante :

Communes	Population municipale	Nombre de siège(s)
----------	-----------------------	--------------------

2025

Saint-Gérard-Croixanvec	1309	2
-------------------------	------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition ci-dessus.

////////////////////////////////////

2025/39 : Décision Modificative n°1 – Budget Principal 10500.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif,

CONSIDERANT la nécessité d'amortir certaines subventions ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits ;

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget l'amortissement des subventions d'équipements ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ la décision modificative n°01 telle que présentée ci-dessous :

IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	REDUIT	OUVERT	REDUIT	OUVERT
13911 – Subv inv actifs amortissables – Etat		1 600,00€		
13913 – Subv inv actifs amortissables - Départements		8 400,00€		
777 – Recettes et quote part subv invest transférées au compte de résultat				10 000,00€

////////////////////////////////////

2025/40 : Avis SAGE Vilaine.

Le premier SAGE de la Vilaine a été approuvé le 1er avril 2003. Ce SAGE avait pour finalité la protection de la ressource en eau potable, en passant par de nombreuses actions : lutte contre les pollutions diffuses, amélioration des capacités épuratoires, amélioration de la connaissance sur les débits et des situations de basses eaux, gestion des crues, préservation des milieux naturels (cours d'eau, zones humides, estuaire, etc.), limitation de la création de plans d'eau et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

En 2008, à la suite de la publication de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la Commission Locale de l'Eau s'est prononcée sur la mise en révision du SAGE. Le SAGE révisé a été approuvé le 2 juillet 2015.

Suite à l'approbation du SDAGE Loire-Bretagne pour la période 2022-2027, et sur la base d'un bilan d'avancement du SAGE réalisé en 2021, la CLE a engagé une nouvelle révision du SAGE Vilaine.

Le projet de SAGE comprend :

- un PAGD (rapport de compatibilité): Le Plan d'aménagement et de gestion durable des eaux exprime le projet de la Commission locale de l'eau en définissant les objectifs généraux et les moyens, conditions et mesures prioritaires retenus par celle-ci pour les atteindre. Il précise les maîtres d'ouvrage des actions prévues par le SAGE, les délais et les modalités de leur mise en oeuvre. Il est notamment compatible avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE). Il comprend une évaluation financière des mesures.
- un règlement (rapport de conformité) : Le règlement du SAGE complète ou renforce certaines dispositions du Plan d'aménagement et de gestion durable des eaux (PAGD), lorsqu'au regard des activités et des enjeux présents sur le territoire, l'adoption de règles juridiquement plus contraignantes apparaît nécessaire. Ces règles sont ainsi opposables au tiers afin de satisfaire aux objectifs de qualité et de quantité des eaux, de mise en valeur, de protection et de préservation des milieux aquatiques à atteindre.
- une évaluation environnementale.

Les observations et avis détaillés sur le projet de SAGE révisé figurent sous forme de tableau en annexe et argumentent la proposition d'avis soumise aux collectivités.

Sur la base des éléments présentés, la proposition de décision suivante est soumise aux collectivités :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de SAGE Vilaine révisé validé par la Commission Locale de l'Eau le 21 mars 2025 ;

Vu la consultation administrative qui s'en suit et la saisine de la commune de Radenac pour avis dans un délai de 4 mois à compter du 28 mars 2025 ;

Vu le rapport du Président ;

Monsieur le Maire rappelle :

- Que l'on partage les enjeux et objectifs généraux du projet de SAGE Vilaine révisé, qu'ils portent sur les volets quantité, qualité de l'eau ou milieux aquatiques ;
- Qu'il est très difficile de résumer un document aussi technique de 450 pages ;
- Que toutefois ce SAGE Vilaine comporte 15 nouvelles propositions dont 9 impactent le secteur agricole ;
- Qu'il est regrettable qu'un tel document ne soit pas doté d'études socio-économiques des incidences qu'il peut provoquer
- Que des critères techniques plus pertinents n'avaient pas été retenues comme sur la règle 1 concernant l'arrêt d'un seul pesticide sur le maïs. L'indice de Fréquence de Traitement aurait pu paraître plus adapté ;
- De même, l'indice linéaire de perte en matière de renouvellement des réseaux d'eau potable qu'un renouvellement systématique de 1.25% du réseau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

////////////////////////////////////

//

2025/41/42/43 : Demande FSL.

VU le règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement adopté par le Conseil Départemental en date du 24 septembre 2015, applicable au 1^{er} octobre 2020.

VU la convention signée entre le Conseil Départemental et la commune pour l'octroi et le paiement des aides du Fonds de Solidarité pour le Logement concernant les impayés d'énergie et d'eau,

VU les demandes déposées le 14 mars 2025 et le 15 avril 2025 relatives à des factures d'électricité pour un montant de 1975.69€, 2940.96€ et 280.71€.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie le 19 juin 2025, à 19h00, pour étudier avec précision cette demande.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de préserver la confidentialité du demandeur, seuls les montants accordés feront l'objet d'une précision mais que cette décision sera notifiée à l'intéressé et peut faire l'objet d'un recours contentieux.

Madame Claudine GICQUEL précise que les revenus sont supérieurs aux plafonds des ressources pour obtenir une aide concernant la facture de 1975.69€.

Sur proposition de la commission d'aide sociale,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

DE NE PAS VALIDER la demande pour la facture de 1975.69€

DE VALIDER la demande pour la facture de 2940.96€ et de 280.71€

D'ACCORDER une aide de 411.76€ au titre de l'électricité (350€ département 61.76€ commune) et une aide de 252.64€ au titre de l'électricité également (214.74€ département 37.90€ commune 28.07€ en reste à charge).

DIT que les sommes seront versées directement par mandat administratif au prestataire ENGIE pour l'électricité.

//

Questions diverses

Monsieur Bernard LE BRETON présente aux membres présents plusieurs points :

A) Rapport conseil de développement

Base documentaire - Codev Triskell Citoyen - Pays de Pontivy

<https://triskell-citoyen.bzh/base-documentaire/>

B) Installation de colonnes La Bottine

À la suite de plusieurs échanges entre les services et les administrés du secteur, une étude est en cours dont l'objectif est d'améliorer la qualité environnementale auprès des points de collectes des OM.

Une proposition de retirer les points de collectes des villages suivants pourrait être envisagée :

- La Bottine,
- Bodnay,
- Cassac,
- Kerdéhel et
- Kerbasco.

Les secteurs qui permettent l'installation des 4 colonnes ne sont pas nombreux. Une consultation sera réalisée.

C) Travaux de la MAM.

2 devis pour l'ajout de pare ballons entre la MAM et le city stade ont été fait. Le moins disant pour un montant de 5962.21€ HT a été retenu (SDU).

D) Schéma de Cohérence Territorial

Le projet de révision du SCoT a été arrêté par délibération en date du 26 mai 2025.

E) Dossier 12 rue Anne de Bretagne

Le dossier est en cours de finalisation, une audience avait lieu ce jour afin de confirmer les termes de la négociation. La demande de juillet 2024 portait sur une demande des locataires de 11000€. À la suite des différents échanges, il a été proposé le versement d'une somme de 5000€. La SMACL prendra à sa charge 50% du préjudice. La décision est mise en délibéré au 25 septembre.

Monsieur le Maire est interrogé sur les motifs de ce litige. Il précise qu'il porte sur les conditions de location du logement et notamment une augmentation de loyer indue.

F) Compte rendu des décisions du Maire

Un travail a été effectué sur les régies de la commune. En effet, la commune comptait 2 régies :

- une régie mixte d'avances et de recettes qui permettait la gestion du transport scolaire et des photocopies
- et une régie de recettes pour l'encaissement des tickets de cantine

Dans la mesure où les besoins en fonds ne sont plus nécessaires, il n'y a plus lieu de conserver la régie mixte. Ainsi, la régie de recettes et d'avances est supprimée et la régie de recettes voit ces encaissements diversifiés.

G) Point finances

Bilan voirie 23

Total des travaux	45 510.17€ HT
Subvention département	5 900.00€
Subvention Pontivy Communauté	13 530.25€
Reste à charge	26 079.22€ HT

Bilan lotissement le Courtil

Total des travaux	142 534.12€ HT
Vente de terrain	121 560.00€
Subvention Département	8 082.30€
Subvention Pontivy Communauté	6 445.91€
Reste à charge	6 445.91€

H) Repas intergénérationnels

Le 12 juin, les personnes de plus de 80 ans ont été invités à un repas intergénérationnel à la cantine municipale avec els enfants de l'école Saint Louis, le bilan de ce moment de convivialité est très positif et l'opération sera renouvelée.

I) Courrier adressé au conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier reçu le 12 juin et dont il a pris connaissance juste avant le CM.

Il indique qu'il n'en fera pas le commentaire aujourd'hui mais qu'une réponse détaillée sera faite au prochain CM en précisant les dates où ces dossiers ont été évoqués en conseil et les membres du conseil absent à ces réunions.

Ce courrier porte :

- sur un manque de transparence de la vie municipale et de communication,
- sur les horaires d'ouverture de la mairie et de la poste,

Monsieur le Maire demande l'accord afin de pouvoir signer cette convention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention pour les séquences 1 & 2 et oriente la séquence 2 en 2 ou 3 années à compter de 2026.

////////////////////////////////////

2025/35 : Convention de mise à disposition gratuite d'un logement communal pour la gendarmerie.

Monsieur le Maire expose :

La commune a été sollicitée par la gendarmerie pour l'hébergement de 2 gendarmes adjoint volontaire (GAV) sur le secteur de Rohan. N'ayant pas de logement à leur proposer, la brigade s'est tournée vers la commune de Rohan et vers les communes de l'ancien canton.

Ainsi, un logement communal pourrait être mis à disposition à titre gratuit pour une durée de 12 mois, afin de répondre aux besoins de la brigade de gendarmerie de Rohan. Cette mise à disposition permettrait l'accueil de deux gendarmes adjoints volontaires (GAV), renforçant ainsi les effectifs sur le territoire couvert par la brigade.

L'objectif est de garantir une meilleure présence sur le terrain et une amélioration du service rendu à la population. La commune de Rohan prendrait à sa charge les charges courantes (eau, électricité, entretien.

Par ailleurs, les frais de fonctionnement seraient partagés entre les communes couvertes par la brigade, au prorata de leur population respective.

À ce jour, quatre communes ont donné leur accord, tandis que trois autres ne se sont pas encore positionnées.

Au cours des échanges, certains élus ont exprimé des interrogations sur le périmètre exact des missions confiées aux GAV.

Le cout pour la commune serait de l'ordre de 600€ environ pour une année à payer à la commune de Rohan.

Monsieur le Maire propose d'autoriser la location pour cette année mais s'interroge sur le désengagement de l'état et le transfert de charge qui s'impute aux collectivités du secteur.

La discussion s'engage et il est proposé d'interroger les communes restantes sur leurs avis ainsi que la brigade sur l'état des logements et la non occupation à la brigade de Rohan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE de surseoir

DECIDE qu'une décision sera prise à la prochaine réunion de conseil.

////////////////////////////////////

2025/36 : Acquisition de voirie appartenant à des privés et classement dans le domaine public communal – rue

Anne de Bretagne.

Le maire rappelle que selon les dispositions de l'article L211-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public
- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public (CE, 28 avril 2014, *commune de Val d'Isère*, n°349420).

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles :

- AB 143 appartenant à Mme Onésime THOMAS d'une contenance de 35m²
- AB 377 appartenant à Mme Hélène GIRAULT d'une contenance de 22m²
- AB379 appartenant à l'indivision LE BRETON d'une contenance de 27 m²
- AB 381 appartenant à Mme Marie PICHOT d'une contenance de 23m²

- CONSIDERANT** que ces parcelles sont occupées par le domaine public, il est nécessaire de les reclasser dans le domaine public communal ;

Monsieur le Maire précise que ces parcelles se situent du 28 au 38 rue Anne de Bretagne. Ces parcelles ont déjà été identifiées et divisés lors de la rénovation de la rue.

Monsieur le Maire précise que la parcelle AB 143 est à priori un bien sans maître et fera l'objet d'une autre procédure.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de lancer la procédure de classement dans le domaine public communal, des parcelles présentées sur le plan ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'APPROUVER le classement dans le domaine privé communal des parcelles

FIXE le prix de l'acquisition de la parcelle à 1€ par m²

DIT que l'acquisition sera réalisée par acte administratif

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

Monsieur le Maire propose de faire évoluer les tarifs des différents services de la commune en 2025 pour y intégrer la mise en marche de la climatisation à la salle des fêtes. Les autres tarifs sont inchangés.

Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	70.00 €
Climatisation (du 01/05 au 30/09) en plus de la location si allumage	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTÉ les tarifs ci-dessus à compter du **1^{er} janvier 2026**

VU les articles L 2121-29 du CGCT,

CONSIDERANT que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

CONSIDERANT que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

CONSIDERANT que l'immeuble *sis* 12 & 12bis rue Anne de Bretagne appartient au domaine privé communal,

CONSIDERANT l'estimation de la valeur vénale du bien établie par une agence immobilière en date du 3 juillet 2025,

CONSIDERANT qu'il sera nécessaire d'effectuer les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique...),

CONSIDERANT les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Radenac évalués par les agents immobiliers,

CONSIDERANT qu'une partie du logement est occupée et que les locataires souhaitent rester en place ;

b) Rapport d'activité Morbihan Energies

Plus particulièrement pour la commune de Radenac et le Morbihan :

Usagers et Clients et Mal Alimentés

Morbihan		Radenac	
U	531 689	U	608
CMA	3 991	CMA	1
Soit 0.8% de CMA		soit 0.2% de CMA	
15045 postes HTA départementaux dont 46 communaux			

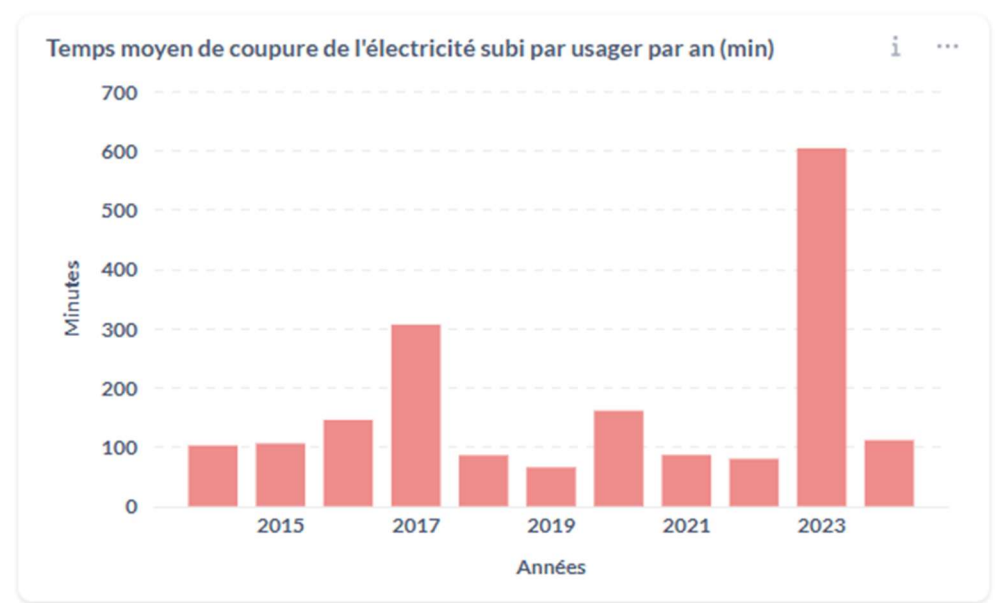
Longueur réseau HTA (m)

Morbihan		Radenac	
Aérien	6 283 915 (54.32%)	Aérien	25 071 (77.53%)
Souterrain	5 284 512 (45.68%)	Souterrain	7 265 (22.47%)

Longueur réseau BT (m)

Morbihan		Radenac	
Aérien	661 844 (4.8%)	Aérien	1 351 (4.07%)
Faible section	125 926 (0.91%)	Faible section	647 (1.95%)
Torsadé	6 668 658 (48.40%)	Torsadé	21 691 (65.34%)
Souterrain	6 320 375 (45.88%)	Souterrain	9 509 (28.64%)

28 781 005.88€ d'investissements TTC réalisés par Morbihan Energies à l'échelle départementale



111.4 minutes en 2024

603.7 en 2023

80 en 2022

c) Rapport d'activité Engie green 2024

5 éoliennes

19.59 GWH de p° annuelle
Parc principale mise en service en 2013 et en 2022 pour l'extension
Equivalent de la c° électrique annuelle de 8707 personnes
10.4 MW de puissance installée
8424 tonnes d'émissions de CO2 EQ marginales évitées par an

d) Centrale photovoltaïque & présentation en préambule du CM

Une réunion publique de présentation du projet de centrale photovoltaïque est programmée le vendredi 3 octobre 2025 à 19h la salle communale Saint Fiacre.

e) Bulletin municipal

Prochaine distribution fin septembre

f) Etang

Monsieur le Maire indique que des analyses de l'eau de l'étang ont été effectuées cet été afin de vérifier le développement ou non de cyanobactéries. Le rapport était négatif.

g) Travaux

Plusieurs devis ont été signés et notamment pour la salle Saint-Fiacre :

Devis lave-vaisselle 3780 TTC

Devis désenfumage 14892 TTC

Devis Pontivy Froid chambre froide 2248.8TTC

h) Compte rendu des décisions du Maire

DM n°2 – Virement de crédit

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
615221 – Entretien et réparations sur bâtiments	5 500.00€			
6238 – Publicité, publications	2 500.00€			
673 – Titres annulés sur ex antérieurs		8 000.00€		

i) Place de stationnement réservée rue Anne de Bretagne

Le cabinet infirmier a sollicité la mairie afin de réserver une place de parking devant le cabinet pour les consultations. Monsieur le Maire indique que le marquage sera réalisé par les services techniques.

j) Horaires d'ouverture Mairie et Agence postale

Avec la fin des travaux d'agencement de la mairie, les horaires évoluent. Les changements sont **en jaune**

Mairie :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h15

Le samedi : **9h à 12h00**

Agence postale :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Le samedi : 9h à 12h00

k) Chapelle

Nous avons reçu un appel ce jour concernant une évolution de possible du subventionnement concernant la chapelle avec une proposition de subventionnement de 5% à 15%.

Le plan de financement est à modifier.

La chapelle retrouvera son clocher le mercredi 24 septembre. La route départementale sera fermée à la circulation pour la journée.

l) Installation de colonnes La Bottine modification des points de collecte Kerentrech Nespy

À la suite de plusieurs échanges entre les services et les administrés du secteur, une étude est en cours dont l'objectif est d'améliorer la qualité environnementale auprès des points de collectes des OM.

Une proposition de retirer les points de collectes des villages suivants est envisagée :

- La Bottine,
- Bodnay,
- Cassac,
- Kerdéhel et
- Kerbasco.
- La Renaissance

L'idée serait de remplacer supprimer les bacs dans les villages ci-dessus afin de les remplacer par 2 sites de colonnes aériennes. La première avec 3 flux (OM, emballages et papiers) au carrefours Cassac/ le Clos neuf et un second site avec les 4 flux (OM, emballages, papiers et verres) dans le virage de Kerdéhel. Ce transfert entrainera la suppression du point de collecte verre au lieudit Kerroper.

D'autres options pourraient être envisagés en cas de besoin. La concertation va se poursuivre sur cette option avec Pontivy Communauté et les administrés.

De plus, toujours dans l'objectif de réduire les incivilités, les bacs à Kerentrech vont être transférés au niveau du carrefour de Nespy direction le Crano.

m) Prochain CM 23 octobre 2025

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h30.



NAISSANCES

Le 8 juillet 2025, Gabriel ALLAIN, 13 Kerdehel.

Le 15 juillet 2025, Soan LE BOULC'H CHAMPION, 5 rue Anne de Bretagne.

Le 22 juillet 2025, Thelma GROSEIL, 5 rue des Bois.

PACS

Le samedi 12 juillet 2025, Nicolas LAPOULVAILARIE et Élodie GRANLIN, 12 rue des Bois.

Le samedi 19 juillet 2025, Gilou LI SHEN et Vaihere RANGIMAKEA, 2 Résidence les Pins.

Le samedi 30 août 2025, Alan LAURENT et Laurène FLEHO, 36 Cassac.

Le samedi 13 septembre 2025, Michaël GEORGET et Anne-Sophie DUBOIS, 2 ter rue des Bouldards.

MARIAGES

Le mardi 12 août 2025, Clément CADIO et Cédric VALLÉE, 1 Kerdehel.

TOUTES NOS FÉLICITATIONS ET TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR A EUX !

DÉCÈS

Le 18 février 2025 à Plumergat, Abel GUILLO, 87 ans.
Le 26 février 2025 à Pontivy, Angèle MASSÉ née MICHARD, 90 ans.
Le 8 avril 2025 à Paris 20^e, Rose GOUBIOU née LORENT, 82 ans.
Le 22 juin 2025 à Radenac, Odette LE MOINE née JOUBIN, 90 ans, Résidence des Pins.
Le 30 juillet 2025 à Radenac, Yves MÉNADIER, 75 ans, 10 Le Moulin.
Le 30 juillet 2025 à Noyal-Pontivy, Joseph RENAUD, 89 ans, 3 Le Resto.
Le 26 août 2025 à Le Tour-du-Parc, Collette LUGUÉ, 77 ans, 1 Nespy.
Le 2 octobre 2025 à Radenac, René CHARLOT, 89 ans, Résidence des Pins.

Les décès mentionnés dans ce bulletin sont établis à partir du registre d'état civil de l'année en cours de la commune. Toutefois, à la demande des familles, il est possible d'en faire mention en contactant la mairie.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. THOMAS Robert, 9 Le Herbon : Construction d'un garage et d'un carport.
PONTIVY COMMUNAUTE, 9 Pont Saint-Fiacre : Rénovation et extension de la piscine de Réguiny.
SAS ROBIN, Codeven : Bâtiment agricole de stockage de matériel avec panneaux solaires en toiture.
M. LE CALLONNEC Antoine, Impasse la Bottine : Construction d'une maison individuelle.
M. BERTET Guillaume, 4 rue du Verger : Construction d'un garage, d'un chenil et d'un abri bois ouvert, création de 3 lucarnes sur la maison existante.
TB INVEST, PA de Vachegare : Construction de 2 entrepôts avec bureaux.

DÉCLARATION PRÉALABLE

Mme PRIGENT Marion, 1 rue du Souvenir : Abattage de 3 arbres.
GROUPE MAISON AUTONOME, 5 rue du Souvenir : Installation de 7 panneaux photovoltaïques.
M. BELLOT Fabien, 2 Le Moulin : Construction d'un abri de jardin.
M. LE FORESTIER Jordann, 5 rue Jean Robic : Création de châssis de toit et remplacement des ouvertures.
ECOVAIR, 8 rue Dominique Nogues : Isolation thermique par l'extérieur.
M. LE BRETON Bernard, 8 impasse Saint Yves : Changement de clôture.
GROUPE TRANSITION ÉNERGIE, 1 rue de la Chouannerie : Isolation extérieure.
M. COBIGO Camille, 3 Guilerian : Rénovation d'une habitation, modification des ouvertures, rénovation de la toiture et création de fenêtres de toit.
Mme LE POUL Virginie, 2 Drénidan : Régularisation de travaux : isolation thermique par l'extérieur et changement des ouvertures.
M. LE BRETON Quentin, 11 rue du Stade : Abattage de 2 arbres.
M. GICQUEL David, 3 rue des Sabotiers : Bardage d'un demi-pignon en ardoise.
M. LE GRUMELEC Yannick, 15 La Bottine : Création d'un abri de jardin.

Nous avons constaté que certains projets n'ont pas été déclarés à la mairie. Les services vont procéder à la régularisation de ces projets. Les habitants concernés peuvent d'ores et déjà déposer un dossier en mairie.

INFORMATIONS COMMUNALES

REPAS INTERGÉNÉRATIONNEL À LA CANTINE



Le jeudi 12 juin, un repas intergénérationnel a réuni les élèves de l'école Saint-Louis et une dizaine d'habitants de la commune âgés de plus de 80 ans, dans la cantine de l'école. Organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), cet événement chaleureux avait pour objectif de favoriser les échanges entre les générations et de renforcer les liens au sein de la communauté locale. Le CCAS remercie chaleureusement les participants pour leur contribution à la réussite de cette initiative.

REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE

La commune a engagé une procédure de reprise des concessions funéraires en **état d'abandon** au sein du cimetière communal. Cette démarche, initiée dès 2017, puis 2020, fait suite à plusieurs constats officiels établissant que certaines concessions, âgées de **plus de 30 ans**, ne sont plus entretenues. Leur état d'abandon a été confirmé à 2 reprises, à un an d'intervalle, comme le prévoit la loi.

Au total, **47 concessions** ont été identifiées comme étant concernées par cette procédure (liste affichée en mairie). Après avoir respecté l'ensemble des étapes légales (apposition de panonceaux, affichage en mairie et au cimetière, recherches auprès des concessionnaires ou de leurs ayant droit), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la reprise de ces concessions par la commune afin de remettre les emplacements en service pour de nouvelles inhumations, de garantir la décence du cimetière, ainsi que d'honorer la mémoire des défunts, notamment par un projet spécifique pour les tombes portant la mention « Mort pour la France », en lien avec l'association Le Souvenir Français.

La commune reste attentive à la dignité du lieu et à la bonne information des familles.

RAPPEL DE PROCÉDURE EN CAS DE PRÉSENCE DE NID DE FRELONS

Si vous repérez un nid de frelons chez vous, nous nous encourageons à contacter la mairie. Concernant le coût de l'intervention, **Pontivy Communauté** prend en charge **50 %** du coût de l'intervention. Les 50% restants sont répartis comme suit :

- **30 %** pris en charge par la **commune**
- **20 %** à la charge de l'**usager**

Toutefois, si les 20% du coût de l'intervention représentent un montant inférieur à 15 €, un **tarif minimum de 15 € sera appliqué**, car il s'agit du montant minimal pouvant être facturé par le Trésor Public.

Ainsi, en fonction du coût total de l'intervention, la participation de l'utilisateur sera soit **20 % du montant réel**, soit **15 € minimum** si cette part est inférieure à ce seuil.

NOUVELLES RÈGLES DE CIRCULATION DEPUIS LE 2 JUILLET

Pour renforcer la sécurité des usagers de la route et harmoniser la circulation dans le bourg, 2 mesures ont été mises en place. Tout d'abord, l'ensemble des intersections du bourg sont désormais soumis au régime de la **priorité à droite**. Cependant, **2 exceptions** subsistent : le **giratoire de la Place de l'Eglise** et le **giratoire de la rue du Stade**.

Ensuite, plusieurs secteurs de la commune sont passés en **limitation de vitesse à 30km/h**, sont notamment concernés :

- Le **cœur du bourg** (autour de l'église, de la mairie, de l'école, etc.)
- Les abords du **stade** et du **bois de Lambilly**
- Les alentours de l'**étang** (principalement la rue Anne de Bretagne)

UNE 3^e ÉTOILE POUR BRUNO

Bruno MARIE, habitant de Keropert à Radenac, est devenu pour la 3^{ème} fois Champion de France de camion cross fin août. Cette année 2025 fût particulière pour Bruno, puisque son fils Gabriel a pris part à sa toute première saison de compétition. Malgré un apprentissage difficile, il bénéficie des précieux conseils de son père, ce qui laisse présager une belle relève.



PRÉSENTATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA MAM

La MAM ouvrant bientôt ses portes sur la commune, retrouvez ci-dessous la description des 3 assistantes maternelles qui seront présentes à partir de janvier 2026 :

- Manon LE BOUQUIN, 27 ans, maman d'une fille de 15 mois, 6 ans d'expérience en micro-crèche comme accompagnante éducative petite enfance, agréée pour 4 places, formation d'assistante maternelle validée, disponible du lundi au vendredi de 7h30 à 18h/18h30.
- Caroline FALCONETTI, 37 ans, maman de 2 garçons (5 et 8 ans), 15 ans d'expérience comme aide médico-psychologique auprès d'enfants et adultes en situation de handicap, titre professionnel de responsable coordinatrice de services à domicile, agréée pour 4 places, formation d'assistante maternelle validée, disponible du lundi au vendredi (accueil possible dès 6h), accueil d'enfants à besoins particuliers ou porteurs de handicap, contact : 06.38.69.56.59.
- Océane KERSUZAN, 30 ans, maman de 2 enfants (5 ans et 2 ans), agrément obtenu et formation d'assistante maternelle validée, agréée pour 4 places, disponible le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6h30 à 17h30

SPECTACLE THÉÂTRAL À RADENAC



Dans le cadre de l'itinérance du Théâtre de Lorient, la pièce « **Le Voyage en Uruguay** » sera présentée le **vendredi 17 octobre 2025 à 20h** à la **salle communale Saint Fiacre**. Ce spectacle de la compagnie des Petits Champs avec la direction artistique de Clément Hervieu-Léger, directeur de la Comédie Française, retrace l'histoire vraie d'un vacher normand qui, dans les années 1950, fut choisi pour accompagner des bovins jusqu'en Uruguay. Entrée **gratuite** – spectacle **tout public**.

DIVERSES ACTUALITÉS

- **Projet centrale photovoltaïque :** Le 3 octobre dernier s'est tenue une réunion d'informations concernant la future centrale photovoltaïque à l'ancienne sablière du Moulin. Une enquête publique sera effectuée après le dépôt de permis de construire.
- **Permanence de l'ADMR :** Le mardi après-midi et le jeudi matin à la mairie. Contact : 02.97.22.49.89 – reguinyetregion@admr56.com
- **Permanence de l'assistante sociale :** Un jeudi sur deux à la mairie. Contact : CMS de Pontivy – 02.97.25.05.24

PONTIVY COMMUNAUTÉ

ÉVOLUTIONS DES TRANSPORTS DEPUIS LA RENTRÉE

PondiBUS : Quelques horaires de lignes ont été ajustés pour mieux répondre aux besoins des usagers. De plus, de nouveaux quais de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) ont été aménagés sur plusieurs arrêts du réseau.

Pour en savoir plus : <https://www.pontivy-communaute.bzh/pondibus/> - 02.97.25.01.70

BreizhGo : Depuis le 1^{er} septembre 2025, le réseau interurbain BreizhGo a évolué avec une nouvelle numérotation des lignes dans le Morbihan (commençant désormais par le chiffre 6), ainsi que des renforts d'horaires sur plusieurs dessertes (Pontivy-Rennes, Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes, Baud-Lorient...)

Pour en savoir plus : www.breizhgo.bzh - 02.99.30.03.00

APPEL À PROJETS : « ET SI VOTRE ASSOCIATION POUVAIT GAGNER JUSQU'À 1 000 € ? »

Pontivy Communauté lance un **appel à projets** destiné aux associations de territoire. L'objectif : soutenir les initiatives locales en lien avec la prévention et la réduction des déchets.

Les associations peuvent obtenir **jusqu'à 1 000 € de subvention**, versée après réalisation du projet, ainsi qu'un accompagnement dans sa mise en œuvre.

Les projets doivent :

- Proposer des actions concrètes de prévention ou de réduction de déchets (achats responsables, compostage, lutte contre le gaspillage, ateliers pédagogiques...),
- Être réalisables avec un budget clair,
- Avoir un lien direct avec le territoire,
- Être présentés de façon pédagogique.

Les dossiers de candidature (bulletin de participation à retrouver en mairie ou à Pontivy Communauté + présentation du projet) sont à transmettre **avant le 31 décembre 2025** à servicedechets@pontivy-communaute.bzh

Pour plus de renseignements : **Service déchets – Pontivy Communauté – 02.97.25.01.70 – 08.00.21.21.06**

PERMANENCE D'ACTION LOGEMENT

Suite au succès des premières permanences, Action Logement poursuit ses rendez-vous au **Point Info Habitat de Pontivy Communauté**. Les permanences se tiendront les **jeudis 9 octobre, 6 novembre et 11 décembre 2025 de 9h à 12h**, uniquement sur **rendez-vous**.

Prise de rendez-vous : 02.56.63.04.85

Ces permanences, soutenues par Pontivy Communauté, visent à faciliter l'accès local aux services d'Action Logement **pour les salariés des entreprises du territoire** :

- Logements locatifs réservés
- Solutions de sécurisation locative (garantie, caution...)
- Accompagnement en cas de difficultés
- Financement de projets d'accession ou de travaux

AGRICULTURE – TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le 19 septembre dernier s'est tenue la 2^e rencontre des élus communaux référents « agriculture », consacrée à la transmission des exploitations agricoles. Tout au long du mois d'octobre, d'autres rendez-vous concernant l'avenir agricole auront lieu sur le territoire de Pontivy Communauté :

- Infos-clés sur la **transmission** : le **jeudi 9 octobre à 14h** à Crédin et le **jeudi 16 octobre à 10h** à Malguénac.
- Infos-clés sur les **échanges parcellaires** : le **jeudi 9 octobre à 15h** à Crédin et le **jeudi 16 octobre à 11h** à Malguénac
- Ferme ouverte « transmission », **témoignages** sur la transmission par les cédants et les repreneurs : le **mardi 28 octobre de 14h à 17h** chez LE PALLEMEC Anthony à Kerivalan à Malguénac

INFOS DÉCHÈTERIES

Les personnes qui ont fait une demande de **pass déchèterie** et qui ne sont pas encore venues le chercher sont invitées à le retirer dès à présent en mairie.

À partir du **1er octobre**, les déchèteries du territoire appliquent les horaires d'hiver :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9h30 / 12h	Kerponner* Crédin*	Kerponner	Kerponner Cléguérec	Kerponner Gueltas	Kerponner		Fermeture : DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS
du 1er oct. au 31 mars HIVER 14h / 17h	Kerponner Cléguérec Gueltas Noyal-Pontivy Pontivy Crédin	Kerponner Crédin	Kerponner Cléguérec Noyal-Pontivy Pontivy Crédin	Kerponner Gueltas Crédin	Kerponner Noyal-Pontivy Crédin	Toutes les déchèteries	
du 1er avril au 30 sept. ÉTÉ 14h / 18h30							
*Les dépôts pour réemploi sont possibles sur les sites de Crédin et de Kerponner							

ASSOCIATIONS

CALENDRIER DES FÊTES

OCTOBRE	
Mardi 21 octobre	Concours de belotte du Club des Fougères à la salle communale
Samedi 25 octobre	Soirée Halloween de la R.A.J à la salle communale
NOVEMBRE	
Mardi 4 novembre	Le Club des Fougères à la salle communale
Samedi 15 novembre	Soirée raclette de La Vigilante à la salle communale
DECEMBRE	
Mardi 2 décembre	Le Club des Fougères à la salle communale
Samedi 6 décembre	L'arbre de Noël de l' A.P.E.L à la salle communale
Samedi 13 décembre	Le dîner spectacle du Comité des Fêtes à la salle communale

RADENAC ASSOCIATION JEUNESSE

La RAJ (Radenac Association Jeunesse) **recrute de nouveaux membres !**

Ouverte à tous les jeunes **de 15 à 30 ans, issus de la commune ou non**, l'association a pour objectif de dynamiser Radenac en organisant diverses manifestations (soirées à thème, concerts, chasse à l'œuf, etc). Depuis 1998, l'association voit passer toutes les générations et espère perdurer encore longtemps.

Rejoindre la RAJ, c'est l'occasion de :

- Participer à la vie locale
- Partager des moments conviviaux entre jeunes
- Proposer et réaliser vos propres idées

Que vous ayez beaucoup ou peu de temps à consacrer, **chaque participation est précieuse !**

Pour plus d'informations ou pour rejoindre l'association, vous pouvez contacter **Baptiste ROBIN** au **06.43.67.24.98** ou envoyer un mail à radenacassojeunesse@gmail.com

La traditionnelle **soirée Halloween** se prépare pour la RAJ. Elle aura lieu le **25 octobre** à la **salle des fêtes**. Mickael MARIAGE sera à la musique. Repas sur place ou à emporter. Plus d'informations à venir très prochainement. Préparez votre déguisement !

L'AMICALE DES PÊCHEURS

Le vendredi 6 juin, les élèves de CM2 de l'école Saint-Louis ont eu l'opportunité de découvrir les plaisirs de la pêche grâce à une séance d'initiation organisée par l'Amicale des pêcheurs.



RETOUR EN IMAGES DE LA CYCLO JEAN ROBIC



LES ÉCHOS DE LA VIGILANTE

C'est une nouvelle saison qui a commencé à la Vigilante. Après un mois de préparation et **7 nouveaux joueurs**, le club repart avec **2 équipes seniors en D2 et en D3**. L'équipe B, encadrée par Pierre-Edern, jouera en entente avec les voisins de Pleugriffet.

Petits ou grands, si vous souhaitez jouer au football ou encadrer une équipe, n'hésitez pas à vous rapprocher des dirigeants de la Vigilante :

- **Yoann JOUCHET : 06.70.31.02.96**
- **Matthieu LE CALLONNEC : 06.66.15.97.57**

Date à retenir : la **Soirée Raclette** du **samedi 15 novembre 2025**



Assemblée générale du 31 mai : Yoann JOUCHET (président) et Ludovic DEHAINAULT (nouvel entraîneur)



Tournoi du 8 juin : Plumelin Sports vainqueur du tournoi principal

LE PARDON DE SAINT FIACRE



La traditionnelle journée du Pardon de Saint-Fiacre s'est déroulée le dimanche 31 août 2025, à la chapelle Saint-Fiacre.

La journée a débuté par la messe à 10h30, puis un repas a réuni de nombreux convives. En parallèle, le concours de palet Pen à Pen était également de la partie, les vainqueurs ont pu repartir avec des lots et des bons d'achat. L'animation musicale était assurée par Joël CHAMPALAUNE.



TENNIS DE TABLE

Reprise du tennis de table depuis le **mardi 16 septembre 2025**. L'activité est **gratuite** et **ouverte à tous**. Pour tout renseignement, contactez le **02.97.22.41.40**.

Infiltrons et pluie c'est tout !

L'eau pluviale, kesako ?

C'est le nom donné à l'eau de pluie après qu'elle ait ruisselé sur des surfaces naturelles ou artificielles.

La gestion intégrée des eaux pluviales est au cœur de nombreux enjeux :

La maîtrise des risques d'inondation par ruissellement et par débordement

La facilitation du rechargement des nappes phréatiques

La quantité et la protection de la qualité de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité

En effet, avec la multiplication des aménagements urbains et la réduction des espaces naturels, les eaux de pluie ne s'infiltrent plus là où elles tombent.

Des solutions pour infiltrer les eaux pluviales

- Solutions d'infiltration fondées sur la nature
- Solution d'infiltration secondaires / complémentaires
- Mode de récupération d'eau

- Réalisation
 - Facile
 - Peu compliqué
 - Compliqué
- Entretien
- Coût
- Bénéfique pour la biodiversité

La noue

Sur l'espace public, c'est une zone légèrement creusée et végétalisée qui récupère les eaux de la route et du trottoir.



Les revêtements perméables

Gravillons, pavés avec joints perméables, béton et enrobés drainants... Ils permettent à l'eau de s'infiltrer directement dans le sol au niveau des allées, de la terrasse, de l'entrée du garage...



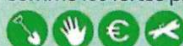
La tranchée drainante

Elle permet d'infiltrer l'eau dans les sols suffisamment perméables en profondeur. Elle peut aussi être réalisée sous l'entrée du garage ou les allées du jardin.



Le jardin de pluie

C'est un massif végétalisé qui permet à l'eau de s'infiltrer. Il doit supporter la sécheresse comme les fortes pluies.



Les creux naturels

Des dépressions dans le jardin qui permettent de stocker l'eau puis de l'infiltrer lentement.



Ces solutions peuvent être cumulées !

La toiture végétalisée

La végétalisation permet de retenir et de tamponner l'eau de pluie. L'eau ensuite se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplée à un dispositif d'infiltration



Le puits d'infiltration

Enterré, il permet d'infiltrer l'eau en profondeur.



La cuve de récupération

Plus grande que le récupérateur d'eau et souvent enterrée, elle permet de stocker l'eau pour sa réutilisation dans les sanitaires, par exemple, et doit être couplée avec une solution d'infiltration.



Le récupérateur d'eau

Il permet de stocker l'eau de la toiture pour l'arrosage du jardin. Une fois plein, le surplus se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration.



Le principe de cette gestion des eaux pluviales est de rester le plus proche possible du cycle naturel de l'eau :



Infiltrer l'eau là où elle touche le sol en favorisant une infiltration naturelle



Réduire les surfaces imperméabilisées : végétalisation des espaces, revêtements drainants...



Limiter le ruissellement : volume, vitesse, distance parcourue...

Blavet
terres
& eaux

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

MAIRIE
DE BLAVET

MORBIHAN

REGION
BRETAGNE

Illustrations et mise en page : www.mnivasse.com